

1. Définition du développement durable

La Fondation Eben-Hézer se réfère à la définition du développement durable telle qu'elle a été formulée en 1987 par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le développement soit « Notre avenir à tous ». Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent en tenant compte des expériences du passé, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de pouvoir répondre à leurs propres besoins.

2. Déclaration d'engagement

La politique durabilité de La Fondation décrit les lignes directrices et les principes que la Fondation s'engage à suivre et à mettre en place dans le cadre de ses différentes activités.

Par la déclinaison d'un axe stratégique spécifique pour la durabilité, la Fondation s'engage au moyen de toutes les ressources et aptitudes à disposition à intégrer la notion de durabilité dans tous ses projets et dans toutes ses actions, à déployer la démarche au sein de tous ses sites et à pérenniser la démarche et les actions mises en œuvre.

3. Cadre

La politique de durabilité porte sur les enjeux de développement durable ; ces derniers sont établis en tenant compte des attentes des parties prenantes et des principaux impacts et risques en lien avec les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

4. La durabilité au sein de la Fondation Eben-Hézer

La Fondation a choisi d'utiliser comme cadre de référence celui des 17 ODD – objectifs de développement durable – définis par l'ONU.



Dans sa gouvernance, elle s'engage à travailler en priorité sur les ODD suivants qui présentent un fort potentiel de progression :

- **N° 7 - Energie propre à un coût abordable** → Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable **associé au**
- **N° 8 - Industrie innovation et infrastructures** → Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir un fonctionnement durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- **N° 12 – Consommation et production responsable** → Etablir des modes de consommation et de production durables
- **N° 17 – Partenariat pour la réalisation des objectifs** → Renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats pour le développement durable
- **N°6 – Eau propre et assainissement** → Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et en assurer une gestion durable **associé au**
- **N°15 – Vie terrestre** → Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres
- **N° 4 – Education de qualité** → L'objectif vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- **N°5 – Egalité entre les sexes** → Cet objectif vise à atteindre l'égalité entre les sexes et à mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

5. Organisation

5.1 Organisation générale et ressources

La Fondation se dote d'une commission durabilité à laquelle participe un panel de collaborateurs représentatifs des différentes activités sur ses sites. Cette commission traite différents sujets en lien avec la durabilité. Elle peut faire appel, en fonction des besoins et thèmes traités et en accord avec la Direction générale aux ressources qu'elle juge nécessaires, dont les bénéficiaires. Le degré de participation de ces derniers sera systématiquement évalué selon la nature de l'activité, du projet, voire d'une étape du projet.

La commission se réunit selon une planification établie annuellement ou sur demande d'un de ses membres. Le directeur logistique et infrastructures, membre de la Direction générale, a la responsabilité du fonctionnement de cette commission et établit annuellement un rapport et des recommandations à l'attention de la Direction générale.

5.2 Budgets

Les impacts budgétaires sont monitorés et gérés via les mécanismes usuels appliqués au sein de la Fondation.

6. Formations, sensibilisation, instructions

Des formations en lien avec la durabilité sont proposées aux collaborateurs et aux bénéficiaires.

A leur arrivée les nouveaux collaborateurs reçoivent les informations nécessaires à leurs activités. La présente politique fait partie des documents transmis.

Des informations sont diffusées et des campagnes de sensibilisation sont mises en œuvre par différents biais, également à l'attention de nos partenaires externes.

7. Détermination des risques et des impacts – Planification et réalisation des mesures

7.1 Détermination des risques

La Fondation évalue les risques en lien avec la durabilité sur l'ensemble de son périmètre.

7.2 Mesure des impacts

Afin d'identifier les points prioritaires pour la mise en œuvre des actions et projets, la Fondation mesure ses différents impacts dans les dimensions ESG. Ces mesures permettront par la suite de vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre.

7.3 Evolution

Les actions mises en œuvre sont régulièrement évaluées via les mesures d'impact au moyen d'indicateurs et les objectifs sont révisés le cas échéant.

8. Communication

La Fondation communique sur ses actions en matière de durabilité et valorise ses progrès. Cette communication sera adaptée en fonction de la population ciblée. Différents canaux de communication seront utilisés afin de toucher un maximum de personnes.